

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du vendredi, 8 décembre 2017, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 171-2017 afin de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2017.



Karine Ouellet  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, St-Eugène-d'Argentenay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 11<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2017.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2017.



Karine Ouellet  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

---